



54531

Distr.  
LIMITÉE  
E/CN.14/ECO/85  
25 septembre 1975  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Comité exécutif  
Treizième session

Addis-Abéba, 17-21 novembre 1975

**RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ANNÉE  
INTERNATIONALE DE LA FEMME**

**I. Origine et but**

1. En application de la résolution 3010 (XXVII) de l'Assemblée générale proclamant l'année 1975 Année internationale de la femme et de la résolution 1851 (LVI) du Conseil économique et social priant le Secrétaire général, agissant en consultation avec les États Membres, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales intéressées, de convoquer une conférence internationale, la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme a eu lieu à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975. Le thème de l'Année et de la Conférence était le suivant : "Égalité, développement et paix".

2. Dans la même résolution, le Conseil économique et social a défini comme suit les objectifs de la Conférence : "examiner la mesure dans laquelle les organismes des Nations Unies ont appliqué les recommandations visant à l'élimination de la discrimination à l'encontre de la femme faites par la Commission de la condition de la femme, depuis sa création, et lancer un programme international d'action comprenant des mesures à court et à long terme visant à assurer l'intégration des femmes, en pleine association et sur un pied d'égalité avec les hommes, dans l'effort global de développement, à éliminer la discrimination fondée sur le sexe et à assurer la plus large participation des femmes au renforcement de la paix internationale et à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale".

3. Par sa résolution 3276 (XXIX), l'Assemblée générale a prié la Conférence de lui soumettre ses propositions et recommandations lors de sa septième session extraordinaire qui aura lieu en septembre 1975. Les propositions et recommandations de la Conférence doivent également être examinées pendant la trentième session de l'Assemblée générale, en 1975.

**II. Activités de la CEA en prévision de la Conférence et contribution qu'elle y a apportée**

4. Parmi les réunions et consultations régionales et interrégionales qui se sont tenues en 1974 et en 1975 en prévision de la Conférence, figurait le Séminaire régional sur l'Afrique sur l'intégration des femmes au processus de développement régional dans le contexte des facteurs démographiques (Addis-Abéba, juin 1974). Ce séminaire a permis

un Plan d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement, qui proposait, entre autres mesures prioritaires, l'établissement par la CEA du Centre africain de recherches et de formation pour la femme <sup>1/</sup>. Le programme du Centre vise à organiser des cours de formation et autres projets dans tous les pays de la région, en mettant l'accent sur des domaines tels que l'alimentation et la nutrition, les petites industries, le recyclage des femmes salariées, la promotion de techniques rurales permettant d'économiser de la main-d'oeuvre et l'intégration des femmes au développement national. Un service d'information rattaché au Centre diffusera des renseignements et publiera du matériel de formation en vue de développer les compétences et de favoriser un changement d'attitude envers le rôle des femmes. En outre, le Centre formera une Equipe bénévole de femmes africaines et sera responsable de son fonctionnement.

5. Parmi les activités entreprises par le secrétariat à l'occasion de la Conférence, figuraient :

a) La présentation de deux études portant l'une sur les "Tendances et l'évolution actuelles en ce qui concerne la condition et le rôle de la femme et de l'homme" et l'autre sur "l'intégration des femmes au processus de développement en pleine égalité avec les hommes" (documents relatifs aux points 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence);

b) La publication de numéros spéciaux du Bulletin intitulé "Femmes africaines"; une brochure d'information sur le Centre intitulée "Une voie vers le progrès pour les femmes africaines"; une affiche spéciale intitulée "La femme africaine"; et une brochure illustrée : "La femme africaine aujourd'hui et demain", décrivant le travail et les responsabilités des femmes dans la région et proposant un programme d'action précis pour l'intégration et la promotion des femmes;

c) Un rapport sur le programme d'activités du secrétariat en faveur des femmes.

Note : Les publications (en anglais et en français) ont été distribuées aux participants à la Conférence ainsi qu'aux Etats Membres et aux associations féminines nationales.

6. Activités à l'échelon national : La majorité des pays de la région ont entrepris des projets et des programmes spéciaux pour célébrer l'Année internationale de la femme. Les Chefs d'Etat ont, pour la plupart, fait des déclarations et, en particulier, annoncé des mesures concrètes aux niveaux national et local. Sept commissions ou conseils nationaux pour les femmes et le développement ont déjà été créés pendant le premier semestre de 1975, et d'autres doivent être créés dans le courant de l'année. Des associations féminines nationales et des gouvernements ont organisé des séminaires et des cours de formation de l'échelon local à l'échelon national. Certains gouvernements ont instauré des politiques visant à la promotion des femmes employées dans le secteur privé et dans la fonction publique, et ces politiques sont actuellement mises en oeuvre. Quelques pays révisent leur législation pour éliminer les lois qui revêtent un caractère discriminatoire à l'égard des femmes et en promulguer de nouvelles qui tiennent compte des besoins particuliers de la femme et de l'enfant. Des

<sup>1/</sup> Le Centre a été créé au sein du secrétariat le 31 mars 1975, en application de la résolution 269(XII) de la Commission; il fonctionne en coopération étroite avec la FAO et avec l'aide du PNUD, du FISE, de l'OIT et d'un certain nombre d'organismes nationaux et bénévoles.

programmes d'action et de recherche sont mis en oeuvre à l'intention des femmes des régions rurales pour leur accorder un rôle plus important dans l'activité économique et sociale. Enfin, les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes et les plans visant à augmenter le nombre de jeunes filles inscrites dans les établissements scolaires sont actuellement renforcés.

7. Dans le domaine de la publicité, des programmes d'information sont organisés par l'intermédiaire de la radio, de la télévision et de la presse; on a produit des brochures, des films, des affiches, des drapeaux et des timbres commémoratifs et organisé des concours et des festivals dans les écoles. Ces activités et d'autres qui sont entreprises par les gouvernements et les associations féminines dans la région africaine bénéficient dans toute la mesure du possible de l'appui de la CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain de recherches et de formation pour la femme.

### III. Participants

8. Ont participé à la Conférence des représentants de 133 Etats Membres, dont 37 de la région africaine. Y ont également assisté comme observateurs 98 organisations non gouvernementales, six mouvements de libération de la région africaine et des représentants de l'OUA. Les commissions économiques régionales, dont la CEA, étaient représentées 1/.

### IV. Ouverture de la Conférence

9. La Conférence a été ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Dans son allocution, il a fait observer que les grands problèmes qui nous touchent maintenant et qui iront en s'aggravant si nous n'y portons pas remède, ne peuvent pas être résolus séparément par des nations ou même par des groupes de nations ... les problèmes que posent le rôle des femmes dans la société, l'alimentation, la population, l'environnement, les établissements humains, la santé et l'éducation ne sont pas des problèmes indépendants. Chacun d'entre eux fait partie du système complexe qui domine nos vies .... Le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que la discrimination cachée dont souffrent les femmes n'avait pas tant son origine dans la loi que dans des attitudes profondément enracinées dans la société. Les problèmes de la société ne pourront être résolus qu'avec la participation active des femmes.

10. Prenant la parole à la première séance, le Président du Mexique a souligné que le but de la Conférence était "de trouver des méthodes et des stratégies qui permettent à la femme de s'intégrer activement au développement et de participer à toutes les tâches qu'exige la réalisation de la paix mondiale". "C'est un fait indiscutable" que dans tous les pays la participation féminine à la vie nationale est minoritaire - aucun pays ne peut prétendre que la participation égale de l'homme et de la femme dans ce domaine est un fait pleinement accompli. Pendant des années, contrairement à ce qui se passe pour l'homme, on a jugé des vertus de la femme non par ses actes, mais plutôt par ses abstentions.

---

1/ La délégation de la CEA a également assisté à la Tribune de l'Année internationale de la femme, forum indépendant et non gouvernemental qui a siégé à Mexico en même temps que la Conférence. En outre, le consultant de la CEA sur les programmes en faveur de la femme a fait bénéficier de ses conseils le Séminaire sur les femmes et le développement, organisé par l'Association américaine pour le progrès des sciences (American Association for the Advancement of Science) en coopération avec l'UNITAR et le PNUD, séminaire qui a également eu lieu à Mexico avant la Conférence.

11. Le Président a lancé un appel aux femmes des pays développés pour qu'elles envisagent les problèmes de leur sexe dans un esprit de solidarité avec les femmes du monde entier et pour qu'elles prennent conscience du fait que la pauvreté qui sévit dans le reste du monde est indissociable de la cause qu'elles dépendent. Les femmes des nations industrialisées devaient contester de l'intérieur un système qui condamne la majorité des nations à une existence précaire et marginale". Il a ajouté qu'il était "indispensable, pour améliorer la condition de la femme, de promouvoir des transformations sociales tant sur le plan national que sur le plan international, transformations qui, à leur tour, exigeront une collaboration accrue des femmes dans toutes les sphères d'activité... seul un effort critique, radical, pourra assurer la libération réelle de la femme, à savoir sa libération sur le plan humain et la transformation de l'ordre économique mondial".

12. Le Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme a souhaité la bienvenue à tous les participants à la première réunion intergouvernementale où presque toutes les délégations comportaient des femmes. Elle a indiqué qu'il était grand temps de reconnaître qu'en privant les femmes de droits et de possibilités on provoquait des problèmes de développement et de vastes fléaux d'ordre économique et social tels que l'analphabétisme, la malnutrition, la pauvreté généralisée et une croissance démographique incontrôlée. Les problèmes des femmes ne devaient plus être considérés comme distincts de ceux de la société, comme cela était d'usage dans tous les pays.

13. A la première séance plénière, la Conférence a élu par acclamation le Procureur général de la République du Mexique, Président de la Conférence. S'adressant aux participants, celui-ci a vu dans le niveau élevé de la représentation des gouvernements la preuve de l'importance de la question examinée et il a exprimé l'espoir que les organismes des Nations Unies, tout comme les représentants des ONG à la Tribune, permettraient de faire avancer les débats.

#### V. Ordre du jour et organisation des travaux

14. L'ordre du jour, adopté à la deuxième séance plénière, était le suivant :

- 1) Ouverture de la Conférence et élection du Président
- 2) Adoption du règlement intérieur
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Constitution des commissions et organisation des travaux
- 5) Election des membres des bureaux autres que le Président de la Conférence
- 6) Pouvoirs des représentants
- 7) Les buts et objectifs de l'Année internationale de la femme : politiques et programmes actuels
- 8) La participation des femmes au renforcement de la paix internationale et à l'élimination du racisme, de l'apartheid, de la discrimination raciale, du colonialisme, de la domination étrangère et de l'acquisition de territoires par la force

- 9) Tendances et évolution actuelles en ce qui concerne la condition et le rôle de la femme et de l'homme, et principaux obstacles à surmonter pour assurer l'égalité des droits, des possibilités et des responsabilités
- 10) L'intégration des femmes au processus de développement en pleine égalité avec les hommes
- 11) Plan d'action mondial
- 12) Adoption du rapport de la Conférence

15. La Conférence a décidé que les points 1 à 6 et le point 12 seraient examinés par la Conférence plénière et que les points 7 et 8 seraient examinés conjointement par la Conférence plénière; elle a renvoyé le point 11 à la Première Commission et les points 9 et 10 à la Deuxième Commission.

16. La Conférence a élu 46 Vice-Présidents, dont 11 choisis parmi des pays d'Afrique. La Présidente de la Première Commission était Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée).

#### VI. Conférence plénière

17. Son Excellence Mme Sirimao Bandaranaike, Premier Ministre de Sri Lanka et Son Excellence M. Olof Palme, Premier Ministre de Suède, se sont adressés à la Conférence plénière. Plusieurs chefs d'Etat dont ceux de la Somalie, du Soudan, de l'Ethiopie et de la Guinée ont envoyé des messages. Des représentants de 125 Etats Membres et des représentants d'organismes des Nations Unies, de mouvement de libération, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales se sont également adressés à la Conférence plénière.

18. Les représentants de quelques pays d'Afrique ont évoqué la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique mondial, tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait accorder une attention particulière à l'intégration des femmes au processus de développement, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international. On a examiné attentivement la situation des femmes en zone rurale dont la charge du travail a souvent été jugée trop lourde et peu productive en dépit du rôle important qu'elles jouent pour les générations actuelles et futures dans le domaine de la production alimentaire, de la nutrition, etc.. La plupart des représentants ont convenu que la situation juridique des femmes était généralement satisfaisante dans leur pays, mais que les attitudes sociales et le manque de connaissances empêchaient les femmes d'assumer le rôle qui leur revenait aux côtés des hommes. Une délégation a résumé la condition des femmes africaines de la façon suivante : "Traditionnellement... les femmes travaillent aux côtés des hommes à la ferme et partagent avec eux de lourds travaux quotidiens outre leur tâche de mère et de ménagère. Aujourd'hui par exemple, les femmes d'Afrique occidentale qui vendent leurs produits sur les marchés constituent une force économique avec laquelle il faut compter, et la plupart des femmes de la campagne font de l'artisanat à domicile. La manière dont les femmes de nos villes se sont organisées en associations professionnelles et en sociétés coopératives est digne des plus grands éloges. Ce qu'il faut maintenant, c'est améliorer la qualité de la contribution de nos femmes au développement économique".

19. Plusieurs des orateurs qui se sont adressés à la Conférence plénière ont proposé le Centre africain de recherches et de formation pour la femme de la CEA comme modèle pour d'autres régions. Le Centre de la CEA a suscité un intérêt général, notamment parce qu'il est le seul de son espèce au niveau régional. La création d'un centre

international de recherche pour la promotion de la femme a également été proposée et l'Iran a offert d'accueillir une telle institution. Le Chef de la Division de la mise en valeur des ressources humaines de la CEA a évoqué les nombreuses tentatives faites par la Commission, depuis sa création en 1958, pour accélérer l'intégration des femmes à l'effort de développement dans la région. Il a décrit les activités prévues par le Centre africain de recherches et de formation pour la femme et félicité les gouvernements de la région d'avoir pris davantage conscience de la nécessité de promouvoir une plus grande participation des femmes à l'effort de développement et d'accorder une attention particulière aux femmes vivant et travaillant dans les régions rurales. Les représentants de l'OUA, du PNUD, du FISE et de la FAO en particulier ont réaffirmé leur soutien au Centre de la CEA.

20. Le débat qui a eu lieu en séance plénière sur la question du développement a mis en lumière de nombreux problèmes qui se posent en Afrique. La question d'un nouvel ordre économique international revêt une importance primordiale pour les pays en voie de développement étant donné qu'elle constitue une condition préalable et un élément indissociable de toute possibilité de progrès pour les femmes. Quelques orateurs ont noté que les effets secondaires de la croissance économique n'étaient pas toujours favorables aux femmes et qu'il fallait appeler l'attention des gouvernements et des institutions internationales sur ce fait. Trop souvent les femmes ne pouvaient exercer que des activités traditionnelles, la nature fondamentale de leurs activités ne suscitant que peu d'intérêt, alors que les hommes avaient accès aux secteurs modernes de l'économie en voie de développement de leur pays.

21. La situation des femmes des taudis et des bidonvilles des zones urbaines méritait de retenir l'attention tout comme celle des femmes dans des zones rurales. On a souligné que la politique démographique était directement liée à la condition de la femme. L'un des thèmes les plus souvent évoqués par les orateurs était que les mesures législatives, tout en étant essentielles, n'offraient pas aux femmes la garantie d'une pleine intégration. Il fallait donc créer une large gamme de possibilités, et notamment donner à des femmes des postes de planification et de responsabilité et créer des organismes nationaux pour contrôler le progrès de la promotion des femmes. La recherche a été jugée cruciale, notamment en ce qui concerne l'origine et l'évolution des attitudes de l'homme et de la femme envers le rôle des femmes.

22. Beaucoup d'orateurs ont réaffirmé que tous les partenaires au processus de développement - aux niveaux national, bilatéral et international - devaient entreprendre des efforts coordonnés et soutenus dans ce domaine. Comme l'un d'eux l'a dit avec force, "il ne suffit pas d'un changement fondamental d'attitude, il faut aussi un changement qui se traduise sans retard par une modification des structures existantes et par l'instauration de nouvelles structures - en fait, presque une autre révolution industrielle".

## VII. Première Commission

### Ordre du jour : Point 11 : Plan d'action mondial

23. Le secrétariat de l'ONU et un Comité consultatif avaient établi un projet de Plan d'action mondial qui devait être examiné par la Première Commission. Tout en approuvant le projet en principe, de nombreux représentants ont souligné qu'il fallait l'associer plus étroitement à d'autres proclamations de l'ONU, comme par exemple le nouvel ordre économique international; d'autres ont insisté sur la nécessité de donner une priorité élevée aux besoins de la population féminine la plus nombreuse dans les pays en voie de développement, à savoir des femmes des campagnes et des taudis urbains. De nombreux représentants ont fait observer qu'une croissance économique plus forte ne se traduisait pas nécessairement par une plus grande participation des femmes.

24. Au nombre des thèmes proposés pour incorporation dans le Plan figuraient la corrélation entre les conditions démographiques et la situation des femmes, les effets des migrations internes et internationales sur les femmes, la redistribution éventuelle des fonctions et des responsabilités au sein de la famille, le rôle des moyens d'information dans l'évolution des attitudes, la nécessité pour les femmes d'avoir les mêmes possibilités d'éducation et de formation que les hommes et de bénéficier comme eux des progrès techniques. Il a été suggéré de réviser les conventions et les déclarations internationales périmées qui risquaient d'avoir un effet néfaste sur les possibilités d'emploi des femmes et de créer des centres de recherche régionaux ou nationaux pour étudier les problèmes des femmes. On a souligné la nécessité de créer des mécanismes nationaux tels que des commissions nationales et des bureaux de femmes pour promouvoir le progrès de la femme.

25. Après le dépôt de 300 amendements concernant le Plan d'action, des groupes de travail officieux ont été désignés au sein de la Commission pour réviser l'introduction et le chapitre I du projet de Plan. Ces révisions, ainsi que le reste du projet de plan, ont été approuvés par la Commission et transmis à la Conférence plénière. Les plans d'action régionaux pour l'Afrique et l'Asie étaient incorporés au Plan d'action.

26. La Commission a également jugé nécessaire d'adopter une brève Déclaration sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, dont le projet avait été présenté par le Comité des 77. Cette Déclaration souligne que "le sous-développement impose aux femmes un double fardeau d'exploitation qui doit être rapidement éliminé, et que la pleine exécution des politiques de développement national conçues pour atteindre cet objectif est sérieusement compromise par le système injuste de relations économiques internationales qui existe à l'heure actuelle". Elle note aussi que "la réalisation d'objectifs économiques et sociaux, conditions fondamentales pour permettre aux femmes d'exercer leurs droits, ne suffit cependant à garantir la pleine intégration des femmes au développement ... que si des mesures sont expressément prises. ... Il importe donc de formuler et de mettre en place des modèles de développement qui favoriseront la participation et le progrès des femmes dans tous les domaines ..." La Déclaration mentionne la modernisation du secteur agricole comme un élément indispensable du progrès, en particulier parce qu'elle offre à des millions de femmes rurales la possibilité de participer au développement. Elle demande aux gouvernements, à l'ONU, aux institutions spécialisées et aux autres organisations régionales et internationales compétentes d'appuyer des projets visant à utiliser au maximum les possibilités des femmes rurales et à développer leur autonomie". Les mesures tendant à intensifier l'intégration des femmes au développement ne peuvent être couronnées de succès que si elles font partie intégrante de la croissance sociale et économique globale.

27. La Première Commission a également transmis les cinq résolutions suivantes à la Conférence plénière :

- La première résolution intitulée Recherche et formation pour le progrès de la femme en Afrique, prend note avec satisfaction de la décision de la Conférence des ministres de la CEA à Nairobi de créer le Centre africain de formation et de recherches pour la femme (résolution 269(XII) du 28 février 1975), et appuie la décision de l'Organisation panafricaine des femmes de créer également un centre de formation destiné à la promotion de la femme. Elle demande aux gouvernements et aux ONG ainsi qu'aux organismes des Nations Unies de prêter une assistance à ces centres et prie les deux organismes ayant décidé de les créer de coordonner leurs efforts.

- La deuxième résolution est intitulée Coopération internationale dans le cadre de projets visant à atteindre les objectifs du Plan d'action mondial.
- La troisième résolution, intitulée la situation de la femme en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du Sud exhorte tous les gouvernements à appliquer des sanctions politiques, économiques, sociales et militaires et à adopter d'autres mesures en vue d'accélérer l'autonomie dans ces régions.
- La quatrième résolution recommande notamment au Conseil économique et social de fournir, dans le cadre des commissions économiques régionales, le personnel et les autres ressources nécessaires pour mettre au point des programmes régionaux destinés à appliquer le Plan d'action et à améliorer la condition de la femme.
- La cinquième résolution, intitulée Les femmes et la santé, soutient les intérêts des femmes, et par conséquent des enfants, dans le domaine des soins de santé.

#### VIII. Deuxième Commission

Ordre du jour : Point 9 : Tendances et évolutions actuelles en ce qui concerne la condition et le rôle de la femme et de l'homme, et principaux obstacles à surmonter pour assurer l'égalité des droits, des possibilités et des responsabilités;

Point 10 : L'intégration des femmes au processus de développement en pleine égalité avec les hommes.

28. Les représentants des gouvernements ont rendu compte de la situation des femmes dans leurs pays respectifs et, en particulier, de leur intégration au développement. Presque tous ont signalé qu'il n'existait pas d'obstacles juridiques à l'égalité des deux sexes et que les femmes ne faisaient pas l'objet d'une discrimination consciente. De nombreux représentants ont déclaré que deux des grandes causes de discrimination étaient les coutumes et les attitudes inhérentes aux sociétés où elles vivent. Cette opinion a été soutenue en particulier par les représentants d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Les pays en voie de développement se sont déclarés fermement convaincus - surtout le groupe latino-américain, appuyé par le groupe de l'Europe orientale - que l'on devrait instaurer un nouvel ordre économique mondial, parce que les problèmes des femmes dans les pays en voie de développement avaient un rapport très étroit avec le sous-développement général de ces pays.

29. De nombreux représentants se sont inquiétés de ce qu'on ne tienne généralement pas compte de la contribution des femmes des zones rurales lorsqu'on formule des programmes de développement, alors qu'elles participent aux activités économiques de ces zones. Ces femmes ont donc des conditions d'existence très difficiles par suite de la migration des hommes, du manque de formation, de facilités de crédits et de services de vulgarisation, de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, etc..

30. Enseignement et formation : Bien que la loi accorde des possibilités égales d'accès à l'enseignement et à la formation dans la plupart des pays, le niveau de participation des femmes dans ces deux secteurs n'était pas encore satisfaisant. On a dit que cette situation s'expliquait en partie dans les pays en voie de développement par les tabous et les conflits créés chez la femme elle-même quand elle se trouve partagée entre le désir de poursuivre ses études et celui de se marier et d'avoir des enfants. En outre, on l'aidait rarement à combiner ces deux rôles.



31. Les participants ont recommandé que l'on étudie les coutumes, les pratiques, les attitudes et les préjugés qui faisaient obstacle au progrès des femmes et que l'on utilise les résultats de cette étude pour éclairer l'opinion publique sur la nécessité de donner aux femmes une instruction en même temps qu'aux hommes.

32. La famille : Certains pays - surtout dans le groupe latino-américain - étaient fermement convaincus que la famille devrait être la seule unité sociale reconnue; les pays développés ont souligné que cette manière de voir risquait de nuire aux possibilités s'offrant aux femmes dans d'autres unités sociales. On a réaffirmé le droit des individus et des couples de décider librement du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et le droit d'avoir les moyens de le faire. Il a été question aussi de la polygamie, de la dot et de l'âge minimum pour le mariage.

33. Politique/législation : Il a été souligné que si les femmes avaient le droit de voter et d'être candidates aux élections, elles ne l'exerçaient que très rarement. Il a donc été recommandé que les femmes forment des groupes d'action civique pour sensibiliser les électeurs aux besoins des femmes et militer en faveur des candidates. On a encouragé la création d'organismes nationaux tels que les commissions pour la femme et le développement et les bureaux pour la femme au niveau le plus élevé possible.

34. Intégration des femmes au processus du développement : On a fait ressortir que ce n'était pas seulement la croissance économique ou le niveau de développement économique qui avaient une incidence sur l'intégration des femmes. Il fallait prendre des mesures spéciales pour permettre aux femmes d'accéder aux outils et aux postes qui leur permettraient de jouer leur rôle.

35. Résolutions : 58 projets de résolution présentés dans le cadre des débats ont été regroupés de telle sorte que 20 seulement ont été finalement adoptés, pour présentation à la Conférence plénière. Les résolutions dont le thème revêt un intérêt spécial pour la région de l'Afrique sont les suivantes :

a) Recherche :

On s'est beaucoup préoccupé du manque de données sûres concernant la participation des femmes au développement. La Résolution sur l'élaboration des politiques relatives à l'intégration des femmes au processus de développement prie le Secrétaire général, d'une part, d'établir un programme de recherches à l'échelle du système des Nations Unies sur la situation et le rôle des femmes dans le développement, en vue d'obtenir des données quantitatives et qualitatives, d'autre part de faire rapport à la soixantième session du Conseil économique et social sur l'état des recherches en cours et sur les recherches prévues et de diffuser les résultats obtenus.

La Résolution concernant la recherche sur la population et l'intégration des femmes au développement recommande que l'on effectue des recherches sur la migration des hommes, dans la mesure où elle a une incidence sur la qualité de la vie familiale et sur la condition de la femme, ainsi que sur la proportion des grossesses par rapport à la morbidité et à la mortalité maternelles et à la mortalité infantile, entre autres questions.

La Résolution sur la révision et l'élargissement de la classification internationale type des professions demande que l'on étudie toutes les catégories de la classification actuelle impliquant qu'une activité peut seulement être exécutée soit par une femme, soit par un homme, en vue de redéfinir les classifications actuelles lorsque c'est nécessaire. Elle prie également l'ONU d'aider les gouvernements à effectuer des recensements

nationaux, comportant une classification adéquate des véritables fonctions des femmes qui sont considérées à l'heure actuelle comme économiquement inactives. Ces nouvelles catégories comprendraient les soins donnés aux personnes à charge, les travaux domestiques, toutes les formes de production familiale etc..

La Résolution sur l'Institut international de formation et de recherche pour la promotion de la femme invite le Secrétaire général à désigner un groupe d'experts chargé de l'aider à créer cet Institut et à fixer son mandat.

b) Femmes défavorisées des zones rurales et urbaines :

La Résolution sur la situation des femmes dans les zones rurales prend note du rôle des femmes dans la production et la préparation des aliments, demande aux gouvernements "d'identifier les besoins et de formuler et d'exécuter, en leur accordant un appui financier et politique accru, des programmes de développement rural, en particulier ceux qui apportent des avantages aux femmes vivant dans des conditions de pauvreté rurale et qui sont désavantagées" et de rassembler les données nécessaires "pour identifier et évaluer la participation des femmes à la vie productive et évaluer les résultats" des programmes de développement rural. Elle prie également les organismes internationaux d'examiner leur assistance au développement rural, sous l'angle de l'intégration des femmes et des jeunes filles.

La Résolution sur l'accès des femmes à l'assistance financière recommande que les gouvernements établissent des mécanismes pour répondre aux besoins de crédit des femmes appartenant aux groupes à faibles revenus des zones rurales et urbaines, et facilitent l'accès des femmes des groupes à faibles revenus aux institutions financières existantes. Elle encourage aussi les initiatives prises par les ONG et les organisations bénévoles de femmes pour établir leurs propres banques et institutions financières.

c) Participation populaire au développement :

La Résolution sur la participation politique et sociale recommande en particulier aux gouvernements "d'établir, le cas échéant au plus haut niveau politique et selon des modalités qui seront fixées par les gouvernements, des commissions nationales (sur les femmes et le développement) ... en vue d'assurer la participation active des femmes aux réformes structurelles et de réaliser le développement économique et social et la paix internationale".

La Résolution sur la participation populaire recommande aux Etats membres de favoriser des programmes bénévoles de promotion sociale, tels que les groupes d'auto-assistance, les coopératives, les groupes féminins et d'autres organisations.

d) La santé et la famille :

La Résolution sur la protection de la santé maternelle et infantile et celle sur la planification de la famille portent sur ces questions; celle sur la prévention de l'exploitation des femmes et des jeunes filles demande instamment aux gouvernements de prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la prostitution forcée et à la traite des femmes, qu'elle considère comme des formes d'exploitation. La Résolution sur la famille souligne son rôle primordial dans la société.

e) Enseignement et formation :

Cette résolution propose une longue série de mesures visant à assurer des possibilités égales aux femmes et aux jeunes filles et à réviser les attitudes qui tendent à maintenir les femmes à l'écart du processus du développement. La Résolution sur les moyens de communication de masse demande la participation active des organismes de communication de masse au processus d'éducation.

f) Egalité entre les hommes et les femmes

Cette résolution demande que l'on ratifie aussi rapidement que possible les conventions et autres instruments pertinents élaborés par les organismes des Nations Unies, et loue les progrès déjà réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'une convention internationale sur le rôle des femmes dans tous les domaines, qui devra recevoir une priorité élevée en 1976.

IX. Adoption du rapport

36. La Déclaration, le Plan d'action mondial et toutes les résolutions précitées ont été adoptés à la dernière séance plénière, le 2 juillet 1975.

X. Réunion africaine

37. Le représentant de l'OUA a convoqué une série de réunions des délégations africaines pendant la Conférence. La première a été consacrée à la création et au fonctionnement du Centre africain de recherches et de formation pour la femme de la CEA. Le chef de la délégation de la CEA, après avoir fait l'historique du Centre et décrit la nature de ses travaux, a répondu aux questions. Ces réunions ont permis aux délégations de se mettre d'accord sur les projets de résolutions concernant l'action régionale en Afrique. Le groupe a recommandé à l'unanimité que la CEA examine la possibilité de convoquer une réunion régionale, qui serait chargée d'examiner le calendrier des activités du Centre et de voir quel appui il devrait absolument recevoir des gouvernements africains et des organisations féminines.

38. Les réunions du groupe africain, ont permis à la délégation de la CEA d'organiser des réunions complémentaires avec les délégations nationales africaines en vue de faire bénéficier des cours itinérants pour monitrices de programmes visant à améliorer la qualité de la vie rurale des pays qui n'avaient pas encore accueilli ce programme. En outre, on a arrêté le calendrier des séminaires sur les commissions nationales pour la femme et le développement et les bureaux pour la femme dans les pays qui souhaitaient accueillir ces séminaires. Des contacts ont également été pris avec des donateurs bilatéraux susceptibles d'apporter éventuellement une contribution au Centre ou à des projets nationaux.

XI. Documents concernant la région africaine

39. Deux documents de la CEA ont été distribués à toutes les délégations présentes à la Conférence :

a) Le rôle des femmes dans le développement de l'Afrique (E/CONF.66/BP/8);

b) Plan d'action : Séminaire régional pour l'Afrique sur l'intégration des femmes au processus de développement compte tenu en particulier des facteurs démographiques (ST/ESA/SER.B/6/Add.1).